

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la CMEQ

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance Prénom Date de naissance

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel? Oui Non

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS)? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec? Oui Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale? Oui Non

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la CMEQ

_____ ANNÉE _____ MOIS _____ JOUR
 Nom à la naissance Prénom Date de naissance

 Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

 N° Rue Appartement

 Ville, village ou municipalité Province Code postal

 Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
 d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

2. Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale ou société, je suis autorisé à signer au nom du prêteur.

 Nom Prénom

 Signature originale obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur Date

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE 2

1. Identification des dirigeants de la personne morale ou la société identifiée à la section 2 de ce formulaire

Nom de cette personne morale ou société

1.1 Identification des dirigeants

Réservé à la CMEQ

M. Mme Personne morale/société

Nom à la naissance

Prénom

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| ANNÉE | MOIS | JOUR |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Date de naissance

Nom de l'entreprise

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N°

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

N° de téléphone

Ind. rég.

N° de télécopieur

Ind. rég.

N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

1.1 Identification des dirigeants

M. Mme Personne morale/société

ANNÉE MOIS JOUR
 Date de naissance

Nom à la naissance Prénom

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
 d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

2. Signature

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette annexe sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de la personne morale ou la société identifiée à la section 2 du formulaire.

Nom Prénom

Signature originale obligatoire du dirigeant de la personne morale ou de la société Date

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.